

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 408-2017, 26 avril 2017

CONCERNANT la nomination de madame Louise Leblanc comme sous-ministre adjointe par intérim au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Louise Leblanc, directrice régionale – Montérégie au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 3, soit nommée sous-ministre adjointe par intérim à ce ministère, à compter du 1^{er} mai 2017;

QU'à ce titre, madame Louise Leblanc reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, madame Louise Leblanc soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, madame Louise Leblanc reçoive une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec;

QUE durant cet intérim, madame Louise Leblanc soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66523

Gouvernement du Québec

Décret 409-2017, 26 avril 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Maroun Shaneen comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Maroun Shaneen, sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 160 899 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Maroun Shaneen comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66524

Gouvernement du Québec

Décret 411-2017, 26 avril 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Ernest Desrosiers comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de La Financière agricole du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1) prévoit notamment que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres dont le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6.5 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil;